

Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France

Denis PESCHE • Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD),
Unité de recherche ARENA, Politiques et marché

À plusieurs reprises dans l'histoire du syndicalisme agricole français, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles ont été l'occasion de tensions, accompagnées d'une expression des intérêts sectoriels spécifiques et parfois d'une contestation syndicale ouverte. Cet article s'inscrit dans la perspective générale d'une histoire longue du syndicalisme agricole considérée comme une succession d'équilibres et de conflits entre des intérêts agricoles spécifiques, à la fois ancrés dans les réalités territoriales, mais aussi dans des logiques sectorielles de plus en plus présentes dans les modes de régulation de l'agriculture. Acteurs essentiels du développement et de la mise en œuvre de ces logiques sectorielles, les associations spécialisées, représentantes des intérêts des producteurs d'un même produit (céréales, lait, porcs, etc.) et statutairement rattachées à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), constituent une entrée privilégiée permettant de mieux comprendre les mutations du syndicalisme agricole depuis plus d'un demi-siècle. L'article s'intéresse à l'une d'entre-elles, l'Association générale des producteurs de blés et autres céréales (AGPB).

De par son histoire et son poids dans le système de représentation des agriculteurs, l'AGPB est un acteur incontournable du syndicalisme agricole : la plupart des recherches sur le syndicalisme agricole évoquent son rôle et soulignent son influence, sans toutefois entrer dans son analyse détaillée¹.

1 Les travaux spécifiques sur l'AGPB sont peu nombreux. On citera les travaux d'Henri Rousillon (1970) ; ceux de Marcel Marloie (1974), La politique de l'AGPB, Paris, Inra, document de travail ; et ceux de Jeanine. Marquet (1991).

Avec cet article, il s'agit d'analyser les fondements de l'influence de l'AGPB sur le syndicalisme agricole, et plus largement, dans le champ des Organisations professionnelles agricoles françaises (OPA) : comment une organisation, finalement si peu représentative de l'ensemble des agriculteurs français, a-t-elle pu installer durablement son influence sur le syndicalisme agricole général et, partant, sur l'ensemble des organisations agricoles ?

Dans un premier temps, l'article abordera le cadre d'analyse mobilisé pour saisir les fondements de l'influence de l'AGPB. Ensuite, trois sections, correspondant à trois périodes historiques distinctes, permettront de mieux comprendre la construction progressive de ces fondements grâce à différents registres de légitimation et des mécanismes d'influence spécifiques. Ces périodes paraissent correspondre à des phases relativement stables de la stratégie de l'AGPB et le passage de l'une à l'autre est le lieu d'inflexions importantes dans cette stratégie : la crise des années 1930, avec les premières interventions significatives de l'État, les années 1950-1975, emblématiques de l'expansion agricole française, et les années 1980-1990, plutôt associées aux incertitudes et aux remises en cause des politiques agricoles². L'optique chronologique de l'analyse permet de mettre à jour la dimen-

2. Cet article s'appuie en grande partie sur le travail de thèse de l'auteur, qui analyse deux associations spécialisées, l'AGPB et la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) depuis la période des années 1920 jusqu'au début des années 1990 (Pesche, 2000). L'article aborde plus particulièrement la genèse et le développement de l'AGPB jusque dans les années 1970 : la période plus récente est plus rapidement évoquée.

sion construite, régulièrement entretenue et négociée de la légitimité et des mécanismes d'influence qui sont au principe de la capacité de l'AGPB à peser durablement sur les choix agricoles en France.

Registres de légitimation et mécanismes d'influence

L'analyse des groupes d'intérêts intègre généralement la prise en compte des ressources dont disposent les groupes et la façon dont ils les utilisent. Les ressources classiquement envisagées sont les moyens financiers, les ressources sociales (réseaux, expertise) et sociétales (perception et poids de la cause défendue dans la société) (Grossman et Saurugger, 2006)³. La façon dont les groupes utilisent les ressources, ou « répertoires d'action collective », signe en quelque sorte leur style général entre stratégies « internes » ou « coopératives », recherchant la construction de relations stables avec les décideurs, et stratégies « externes » visant la pression sur les décideurs (Grossman et Saurugger, *op. cit.*) dans le cadre souvent de logique d'échange politique (*ibid.*)⁴. La compréhension des stratégies des groupes d'intérêts nécessite à la fois la prise en compte des caractéristiques propres aux groupes et des options qu'ils prennent mais aussi celle des spécificités de leur environnement politique et institutionnel : les stratégies des groupes d'intérêts s'adaptent au contexte sur lequel ils cherchent à agir et, en retour, ils contribuent aussi à façonner ce contexte (Grossman et Saurugger, *op. cit.*)⁵.

Sur la longue durée, l'AGPB se situe clairement dans le cadre d'une stratégie de type « coopératif » visant à instituer et entretenir des relations stables avec les décideurs en vue

d'être en mesure d'infléchir et d'orienter les décisions. Cela ne confère pas pour autant à l'AGPB une nature automatiquement hégémonique ni n'explique pourquoi cette organisation a pesé aussi fort et aussi longtemps dans les choix de politique agricole. Dans les études sur les groupes d'intérêts, les moyens financiers sont classiquement considérés comme une ressource essentielle. Une des options de l'AGPB a été de bâtir des instruments financiers pérennes à partir de cette ressource, contribuant ainsi à forger des mécanismes particuliers d'influence qui viendront renforcer les répertoires plus classiques d'action collective comme le recours à l'expertise ou, parfois, la protestation, la plupart du temps via le syndicalisme agricole général.

L'efficacité des mécanismes d'influence dépend de leur capacité à être utilisés de façon articulée à des réseaux d'influence mais aussi et surtout de la légitimité sur laquelle leur usage repose. Il ne suffit pas à un groupe d'intérêt de posséder une expertise reconnue et des moyens financiers importants pour exercer durablement une influence : le travail de légitimation est une condition indispensable qui permet aux mécanismes d'influence d'avoir un impact.

L'hypothèse générale de l'article est que la puissance et l'influence de l'AGPB résultent d'une synergie régulièrement entretenue entre deux éléments :

- une légitimité, acquise sur plusieurs registres et envers des publics différenciés ;
- des mécanismes d'influence⁶ fondés sur l'usage combiné d'instruments financiers spécifiques, d'une expertise pointue à travers la participation à des dispositifs de concertation et d'une insertion active dans des réseaux proches des lieux de décision.

3. Cf. Grossman et Saurugger, page 17.

4. Cf. Grossman et Saurugger, page 83 pour la pression sur les décideurs et pages 106 à 109 pour la logique d'échange politique.

5. Cf. Grossman et Saurugger, page 81.

6. La notion de « mécanisme d'influence », volontairement large, recoupe en grande partie celle de répertoire d'action collective mais introduit une idée complémentaire de durabilité à travers la mise en place, sous l'impulsion du groupe d'intérêt, d'instruments et de dispositifs relativement pérennes pour asseoir son influence sur des périodes significatives (une décennie, souvent plus).

Comme tout groupe d'intérêt, le travail de légitimation de l'AGPB vise à « *entretenir la double croyance en l'existence et en l'importance de l'intérêt et du groupe représenté et de la bonne représentation qu'elle en fournit* » (Offerlé, 1994)⁷. On peut distinguer deux registres principaux de légitimation :

- le travail de légitimation « externe » vise à rendre populaire l'action syndicale auprès du reste de la société et constitue un élément important du travail de pression,
- le travail de légitimation « interne » vise à conforter l'assise de l'association envers son groupe de référence, les céréaliers et, plus largement, les agriculteurs.

Dans le cas de l'AGPB, on peut distinguer deux types de travail de légitimation interne :

- un travail de « légitimation interne ciblé » en direction des producteurs de céréales, afin de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe, de construire et de consolider sa raison d'être tout en soulignant le bien-fondé des actions entreprises ;

- un travail de « légitimation interne élargie » envisagé à l'attention plus large de l'ensemble des agriculteurs, vise à asseoir l'influence de l'AGPB sur les autres organisations agricoles tout en jouant des frontières fluctuantes de son « périmètre » pour conforter son poids social quand elle le juge nécessaire. Au cours de son histoire, l'AGPB a combiné ces trois registres de légitimation avec une tendance générale allant vers un affaiblissement progressif, du travail de légitimation interne élargie depuis la fin des années 1970, consacrant une forme de repli des céréaliers sur leurs intérêts plus spécifiques. La distinction entre les deux dimensions du travail de légitimation interne (ciblée ou élargie) pose directement la question des frontières du groupe des céréaliers que l'AGPB affirme représenter.

À la vision naturaliste et substantialiste, qui verrait dans les groupes des ensembles relativement stables constitués d'unités

partageant des caractéristiques communes, on préférera la vision constructiviste qui privilégie l'analyse du travail récurrent de formation des groupes, rarement stabilisé, et qui, dans le cas des agriculteurs, mobilise souvent l'apparent paradoxe de l'unité et de la diversité (Boltanski, 1982). Lorsque l'on parle de l'AGPB, de qui parle-t-on ? Le terme « céréalier » recouvre-t-il une réalité sociale ? L'analyse des divisions et des visions sociales au sein du groupe permet d'éviter de « *se laisser prendre par les effets du travail de naturalisation que tout groupe tend à produire en vue de se légitimer, de se justifier pleinement d'exister* » (Bourdieu, 1984). Cette question délicate de la réalité sociale du groupe concerné, les céréaliers en l'occurrence, suggère une analyse dynamique et historique : « *Si le groupe d'intérêt est produit par les intérêts d'une collectivité, n'est il pas aussi – voire parfois d'abord – producteur, metteur en forme de ces intérêts et de cette collectivité ?* » (Offerlé, *op. cit.*). Les relations entre le groupe revendiqué par les dirigeants et le travail de l'organisation, qui assure sa représentation, ont le mérite d'attirer notre attention sur ce processus de formation du groupe et de structuration du milieu opéré par les dirigeants à travers les organisations qu'ils animent. La notion de « groupe de référence » permet de saisir le groupe sur lequel les dirigeants syndicaux s'appuient dans leurs discours pour caractériser ceux dont ils assurent et/ou disent assurer la défense. La plupart du temps esquissé plus que défini précisément, le groupe de référence reste un construit social des dirigeants et militants agricoles, dont les frontières fluctuantes et imprécises constituent un artifice rhétorique de première importance dans le travail de représentation.

L'analyse des différents registres de légitimité qui fondent la capacité d'un groupe à influencer permet de mieux approcher la compréhension des mécanismes d'influence qui lui permettent de peser sur les décisions. Ces mécanismes s'appuient sur des

7. Cf. Offerlé, page 70.

ressources classiquement mobilisées par les groupes d'intérêts (moyens financiers, ressources sociales) mais qui ont la particularité, dans le cas des céréaliers français, de s'appuyer sur des instruments et dispositifs relativement pérennes permettant d'asseoir leur influence de façon durable.

Le cadre d'analyse développé dans cet article cherche donc à comprendre l'influence de l'AGPB à travers une analyse de la genèse et du développement de ces deux dimensions de l'influence et leurs articulations : la légitimité et les mécanismes d'influence à travers en particulier des instruments et des dispositifs pérennes rattachés principalement à deux grands domaines d'actions spécifiques que sont l'action économique et l'action technique. Cette analyse se situe dans le cadre plus large du contexte sociopolitique dans lequel évolue le groupe d'intérêt : plusieurs auteurs accordent un rôle accru au contexte dans le façonnage des modes d'action des groupes (Grossman et Saurugger, *op. cit.*)⁸. Il est évident que le système politique et la nature du régime ont une influence sur la façon dont les groupes agissent, ne serait-ce que par les opportunités qu'ils offrent, ou au contraire ferment. L'optique de cet article, en centrant l'analyse sur une meilleure compréhension des fondements et des mécanismes de l'influence des céréaliers, n'approfondit pas cette variable tout en l'évoquant quand elle est considérée comme jouant un rôle important dans les inflexions stratégiques de l'AGPB.

Naissance de l'AGPB L'engagement économique

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, une première organisation des producteurs de blé voit le jour : l'Association des producteurs de blé des régions Nord et parisienne (APBRNP). Cette association fédère 13 départements parmi les plus gros

producteurs de blé qui comptabilisent 21,5 % des surfaces cultivées en blé et 31 % des récoltes du pays. Cette première organisation deviendra rapidement l'AGPB en mai 1924. Les départements les plus spécialisés en blé constituent l'assise première de l'organisation des producteurs de céréales. Assez rapidement, les dirigeants céréaliers affirmeront leur ambition de défendre l'ensemble des producteurs français de blé mais cette empreinte première restera en permanence présente.

Les premiers responsables de l'AGPB ont en commun un certain nombre de caractéristiques : ils sont impliqués localement et assument des responsabilités diverses dans leur département, ce sont des agriculteurs fortement engagés dans des actions techniques. Ils ont acquis, par leur formation, un capital relationnel qui leur facilite l'accès aux décideurs. René Aubergé, premier président de l'AGPB (1924-1926), Georges Rémond, deuxième président de l'AGPB (de 1927 à 1934), comme Pierre Hallé, premier secrétaire de l'AGPB, sont tous trois d'anciens élèves de l'Institut national agronomique (l'Agro), facilitant ainsi les relations de travail avec les responsables des Services agricoles dans les départements, et les fonctionnaires en poste au ministère de l'Agriculture, en général issus aussi de l'Agro.

Dès sa création, l'AGPB se pose en porte-parole d'une certaine forme d'agriculture : les grandes exploitations, où la main-d'œuvre agricole constitue une composante essentielle dans la structure des coûts de production. « *Nous affirmons que les intérêts de nos ouvriers sont solidaires avec les nôtres. La main-d'œuvre est notre dépense essentielle [...] Comment pourrions-nous élever les salaires de nos ouvriers, améliorer leur situation, leur permettre de bénéficier des avantages dont jouissent leurs camarades des villes, si l'on persiste à comprimer à l'excès nos prix de vente, si l'on s'acharne à ne pas nous permettre de faire des recettes suffisantes ?* » (AGPB, 1925).

8. Cf. Grossman et Saurugger, pages 219 et 220.

L'AGPB des premières années assume pleinement sa nature de groupe rassemblant une certaine « élite agricole » qui se sent investie d'une mission de défense de l'ensemble des producteurs de blé : « *Les intérêts de tous les producteurs de blé sont solidaires. Duperies que toutes les tentatives de division entre petits, moyens et grands exploitants, pour des fins politiques. En matière de vente, ce sont les grands cultivateurs, mieux éclairés et mieux armés, qui sont les meilleurs défenseurs des petits et des moyens. Si, comme nous l'espérons, nous arrivons à régulariser le cours du blé, d'un bout à l'autre de la campagne et à un taux rémunérateur, ce sera au profit de tous* » (AGPB, 1925). L'AGPB, animée par des agriculteurs aux caractéristiques bien spécifiques, issus de régions agricoles plutôt favorisées, déploie donc dès sa création une rhétorique visant à la positionner comme défenseur de l'agriculture et des agriculteurs en général. Ce positionnement ne s'appuiera pas uniquement sur des éléments de discours mais sera régulièrement étayé par un engagement progressif de l'AGPB dans l'action économique puis technique qui viendra consolider son travail de légitimation interne tout en lui donnant les bases de sa future puissance financière.

1. Les jalons de l'engagement dans les activités économiques

Au lendemain de la Grande guerre, en l'absence d'une politique du blé, le contrôle des importations est le levier principal de la politique céréalière nationale. La multiplication des fraudes amène l'AGPB à proposer au ministère de l'Agriculture d'assurer, sous sa tutelle, la prise en charge de l'organisation de ce contrôle. Après une récolte record en 1929, les stocks de blé s'accumulent et entraînent une baisse des cours. L'AGPB s'engage avec quelques coopératives céréalières proches de sa mouvance dans une action d'exportation directe de blé : cette opération réussie joue un rôle important pour asseoir la crédibilité

de l'organisation des producteurs de blé auprès des pouvoirs publics.

Le mouvement de création des coopératives céréalières dans les années 1930 est étroitement articulé à la montée en puissance de l'AGPB. Les responsables locaux des coopératives céréalières, souvent membres de l'AGPB, constituent un maillon essentiel des liens qui se tissent entre des dirigeants nationaux de l'AGPB et la base des céréaliculteurs. De 1928 à 1935, le nombre de coopératives céréalières passera de 74 à 650. Le jeune mouvement coopératif céréalière participe statutairement à 20 % du budget AGPB (Pesche, 2000)⁹. La crise des années 1930 voit se développer un double mouvement d'intervention croissante de l'État et d'engagement progressif des agriculteurs dans la définition et la mise en œuvre des mesures prises pour réguler les marchés céréalières : des dispositifs de concertation de type interprofessionnels sont mis en place au niveau national mais aussi départemental, favorisant les apprentissages des responsables céréalières dans la gestion des affaires économiques et de politique agricole.

La mise en place de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB) en 1936 suscitera de fortes oppositions politiques et de nombreuses frictions entre les responsables céréalières et le gouvernement, principalement sur la question des prérogatives de l'administration et le pouvoir effectif des professionnels agricoles dans le fonctionnement de l'Office. Les effets positifs de la stabilisation des prix et la quasi-résolution du problème du financement des campagnes céréalières qu'amène l'ONIB se font rapidement sentir auprès des producteurs. Détenant le monopole de l'achat des blés par l'intermédiaire des organismes stockeurs (coopératives ou négociants agréés), ainsi que celui de l'importation et de l'exportation du blé, l'Office du blé va profondément modifier la structure du marché des céréales

9. Cf. Pesche, page 49.

et accélérer l'émergence de nouvelles coopératives céréalières.

Cet engagement dans la structuration économique de la filière céréalière va contribuer à la fois à conforter la légitimité interne de l'AGPB à l'égard des cultivateurs mais aussi sa crédibilité aux yeux des pouvoirs publics. Engagés dans l'action économique, ses dirigeants sont au plus près des informations et connaissances pratiques nécessaires pour influencer sur les décisions publiques. Cet atout sera aussi largement utilisé par l'AGPB pour conforter sa position au sein du champ des organisations professionnelles agricoles (OPA) et développer un travail de légitimation interne élargie à l'attention du monde agricole dans son ensemble.

2. Une articulation étroite avec les autres OPA

La compréhension des modes d'articulation de l'AGPB avec les autres institutions agricoles permet de mieux saisir les mécanismes et modalités de son travail d'influence. Le premier lien avec les autres organisations agricoles passe par la production et la diffusion d'informations spécialisées sur le marché du blé, en général bien reprises par la presse agricole locale. Dans l'entre deux guerres, l'AGPB développe des relations étroites avec les Chambres d'agriculture qui apportent une contribution majoritaire à son financement (près des deux tiers à la fin des années 1930).

S'affranchissant partiellement de l'ancre territoriale des syndicats agricoles, les associations spécialisées introduisent dans le syndicalisme agricole une nouvelle logique de représentation, basé sur une compétence technique et économique liée à un produit spécifique. Cette nouvelle logique de représentation doit aussi être reliée au processus de spécialisation au sein de l'agriculture. Même si de nombreuses régions pratiquent encore un système de polyculture-élevage, la spécialisation agricole progresse, et les problèmes que rencontrent les agriculteurs

commencent à se sérier. Les associations spécialisées, avec un rôle central joué par l'AGPB, durant les années 1920 et 1930, vont progressivement donner un sens différent à la notion de profession en la détachant de son ancrage territorial et du discours moral qui est au fondement de la notion de développement séparé prônée par les représentants du corporatisme organique dont l'idéologie s'organise autour de la préservation de la rente foncière (Coulomb, 1993). La crise des années 1930 sera l'occasion d'un rapprochement entre les principales associations spécialisées et l'Union nationale des syndicats agricoles (UNSA) sur la base d'une convergence de vues autour des doctrines corporatistes. Les principaux dirigeants de l'AGPB assureront des responsabilités importantes dans le domaine agricole sous le régime de Vichy (Boussard, 1980).

L'expansion céréalière Action technique Alliances avec les éleveurs

Après la Libération, l'implication des principaux dirigeants des associations spécialisées dans les instances du gouvernement de Vichy ou de la Corporation paysanne entraîne à leur égard l'hostilité du nouveau pouvoir. La mise à l'écart des plus connus n'empêche pas, comme le confirment les élections des responsables départementaux de la FNSEA en 1946, le retour de nombre d'entre eux à des postes de responsabilité. Une relative continuité, observable dans la composition des sphères dirigeantes agricoles depuis la fin des années 1930, se confirmera à travers le maintien de règlements et de mécanismes élaborés durant cette période. Les années 1950 sont emblématiques d'une action technique visant à relancer la production après les années de guerre. Les années 1960 correspondent à une période clé de l'agriculture française et de ses organisations, avec les lois d'orientations agricoles et les débuts de la cogestion

agricole (Muller, 1984 ; Coulomb, *op. cit.*). Les analyses de l'agriculture française mettent souvent en relief le début des années 1960 comme un tournant important avec l'avènement du gaullisme et la mise en place des lois d'orientation agricoles. Au-delà des évidentes ruptures et transformations dans le champ du syndicalisme agricole et des politiques, le parti pris de cet article est de mettre à jour les continuités qui caractérisent le travail de l'AGPB durant cette période de modernisation et de forte expansion céréalière.

1. Une aura gagnée par l'action technique

Les premiers responsables de l'AGPB étaient très engagés à titre individuel dans l'amélioration des techniques culturales (semences, pratiques culturales,...). L'organisation des céréaliers développe peu d'activités spécifiques dans ce domaine de l'action technique, privilégiant plutôt des collaborations ponctuelles avec les services de l'administration dans les départements. L'implication de responsables céréaliers dans les institutions agricoles sous le régime de Vichy permet la mise en place en 1943 du premier dispositif de financement de l'action technique avec le prélèvement, par le canal de l'ONIC, d'une taxe sur les livraisons de blé.

Dans le contexte de l'après-guerre, beaucoup plus favorable à une action massive dans ce domaine, l'AGPB va s'engager résolument dans l'action technique. De 1948 à 1951, l'expérience des « villages-témoins », conduite dans quelques départements français, donne l'occasion à l'AGPB de forger et d'illustrer une méthode basée sur le conseil technique rapproché. Un agent technique de l'AGPB, basé dans un village, accompagne les agriculteurs dans l'adoption de techniques culturales d'amélioration des rendements (semences, désherbage, etc.). Des fonds collectés sur les filières agricoles contribuent à couvrir les frais de cette démarche expérimentale. Menée à peu de frais, cette expérience fait rapidement parler

d'elle et inspirera les actions de l'administration par l'intermédiaire des Directeurs de services agricoles (DSA). Engagé au lendemain de la Libération, le mouvement des Centres d'études techniques agricoles (CETA), largement autonome, va susciter des réactions des grandes organisations agricoles (FNSEA et Chambres d'agriculture) qui chercheront à s'impliquer progressivement dans les activités de conseil technique. À la fin des années 1950, l'AGPB réoriente son action vers la recherche appliquée et la production de références avec la création de l'Institut technique des céréales et des fourrages (ITCF) (Muller, *op. cit.*). L'AGPB va alors développer une capacité de production de références techniques dans le domaine des céréales et des fourrages qui lui permettra d'influer de manière significative sur les modèles techniques proposés par les conseillers agricoles.

En confortant leur image d'agriculteurs à la pointe du progrès, engagés dans le soutien aux régions défavorisées puis dans la production de référence pour l'ensemble des conseillers agricoles, les dirigeants céréaliers ont donné à leur engagement une dimension symbolique qui a conforté leur influence sur le monde agricole pendant plusieurs décennies. En effet, la puissance économique et financière ne peut à elle seule expliquer comment une organisation animée par un petit groupe d'agriculteurs, somme toute assez peu représentatifs de la diversité des régions agricoles françaises, a pu imposer de manière aussi forte ses analyses et ses points de vue à l'ensemble du monde agricole.

2. La constitution d'une assise financière pérenne

Dans les années 1950, le travail de légitimation de l'AGPB continue de s'appuyer sur un engagement important dans l'action économique, qui s'enracine dans l'implication déjà ancienne de ses promoteurs dans l'organisation des marchés céréaliers. L'AGPB occupe une place importante dans

le mode de régulation du secteur des céréales, et en particulier au sein de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC). Ce mode de régulation unifié du marché du blé a été un facteur déterminant dans le développement de la puissance économique et de la légitimité technique de l'AGPB, bases de sa domination sur les autres organisations agricoles. Forte de cet ancrage institutionnel, l'organisation des céréaliers va progressivement mettre en place les mécanismes qui vont lui permettre d'accroître et de rendre durable son influence.

Avant 1945, le financement de l'AGPB reposait sur des contributions financières individuelles mais surtout provenant d'autres organisations agricoles, en particulier les Chambres d'agriculture et les coopératives céréalières, la rendant ainsi tributaire d'autres structures. Un nouveau système de cotisation va se mettre en place après 1945. Il repose sur un prélèvement effectué sur les livraisons de blé aux organismes stockeurs de céréales, coopératives mais aussi négociants. Ce système permettra à l'AGPB de compter sur un budget important, avec des rentrées relativement assurées et en constante expansion car indexé sur la progression de la production céréalière nationale¹⁰.

L'élan de modernisation de l'agriculture française et celui du secteur du blé sera entretenu par la progressive expansion des marchés à l'échelle du pays mais aussi à l'exportation, principalement vers le marché européen. L'expansion des marchés céréaliers à l'échelon français s'appuiera sur l'élargissement des débouchés animaux pour les céréales. Déjà expérimentée dans les années 1930 pour désengorger le marché du blé, l'incitation à la consommation de blé

par les animaux refait surface dès 1952, pour s'affirmer pleinement à partir de 1954 comme un mécanisme à part entière de la politique céréalière (Marloie, 1974)¹¹. Cette interdépendance croissante des productions (et régions) de plus en plus spécialisées va structurer progressivement les équilibres syndicaux agricoles.

3. La création d'instruments financiers innovants

Grâce à un doublement de sa cotisation, l'AGPB met sur pied en 1962 une nouvelle structure financière, UNIGRAINS avec un montage associant les coopératives céréalières, le crédit agricole national et des sociétés privées de commerçants ou transformateurs de grains. Durant ses premières années d'existence, UNIGRAINS assure une fonction d'assurance-crédit à travers le Fonds de garantie à l'exportation des céréales, créé par convention avec l'ONIC en 1964. En 1966, le Fonds de garantie de l'élevage est constitué dans le cadre d'UNIGRAINS. Il est alimenté par des prélèvements sur les produits financiers du Fonds de garantie à l'exportation des céréales et a pour but d'accompagner la création d'unités modernes de productions animales. Cette ingénierie financière permet à l'AGPB de soutenir l'expansion céréalière et lui donne des atouts pour négocier des compromis avec les éleveurs dont l'influence s'accroît au sein du syndicalisme agricole général.

En 1969, la dévaluation du franc entraîne une revalorisation notoire du prix français des céréales par rapport aux modes de fixation européens. Des représentants des pouvoirs publics pensent alors effectuer une reprise sur les prix. Conscients de cette situation et ses conséquences possibles sur les éleveurs dans le climat social tendu de l'époque, les dirigeants céréaliers décident alors de mettre dans un « pot commun » une

10. Le budget de l'AGPB est en croissance régulière à la fin des années 1950 : 28 millions de francs en 1957, 30,9 en 1958, 33,3 en 1959, il atteindra 41,2 millions de francs en 1961. *Rapports financiers aux Congrès de l'AGPB de 1960 et 1962*, Archives de l'AGPB.

11. La quantité de blé consommée par l'élevage français passera de 100 000 q en 1953-1954 à 9,2 millions de q en 1957-1958.

partie des gains tirés de la hausse des prix des céréales pour constituer, en juin 1970, le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE). Cette décision est prise, en partie, sous la pression, via la FNSEA, des secteurs représentant les productions animales. La gestion du FSCE est confiée à UNIGRAINS et il est majoritairement alloué (85 %) à des actions visant à améliorer les structures du commerce et de la transformation des produits animaux.

4. Une influence croissante dans et sur le syndicalisme agricole

Au lendemain de la Libération, l'AGPB devient, à l'image de toutes les autres associations spécialisées, un groupement spécialisé de la FNSEA. Au sein du syndicalisme agricole général, les associations spécialisées agissent par le biais de la Commission de coordination des associations spécialisées (CCAS) dont les activités concernent essentiellement le domaine économique, l'action technique et les questions internationales. La CCAS est le lieu de débat et d'élaboration de la politique économique de la FNSEA. Jean Deleau, président de l'AGPB et vice-président de la FNSEA, assure de fait la responsabilité des questions internationales pour le syndicalisme général. Les associations spécialisées ont le quasi-monopole de la maîtrise des questions économiques et internationales au sein des organisations agricoles (Delorme, 1975). Sur le plan des réseaux d'influence, l'AGPB développe très tôt de bonnes relations avec le ministère des finances, généralement en charge des arbitrages sur beaucoup de dossiers agricoles alors que le syndicalisme agricole général reste plutôt lié aux réseaux du ministère de l'Agriculture.

Cette situation n'est pas sans déranger les jeunes issus de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), qui prennent progressivement des responsabilités au sein de la FNSEA au début des années 1960 (Muller, *op. cit.*) : la création, en 1964, de la

commission économique de la FNSEA peut être perçue comme une tentative de doubler la CCAS et de limiter son influence dans le domaine économique qui, avec le Marché commun, prend une importance croissante dans les affaires syndicales. Pour la FNSEA, les ressources financières régulières des associations spécialisées constituent indéniablement une source de convoitise. Depuis les années 1950, les associations spécialisées apportent une partie du financement de la FNSEA par le biais d'une cotisation renégociée et appelée annuellement. Une fois prise en main par la nouvelle équipe issue du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) en 1964, la FNSEA tente de prendre le contrôle des modes de financement des associations spécialisées en proposant de faire transiter les cotisations prélevées sur les produits par le syndicalisme général mais ces démarches n'aboutiront pas (Pesche, *op. cit.*)¹².

Le double processus de spécialisation des systèmes de production et de multiplication des liens entre les sous-secteurs se confirme dans les années 1960. Le compromis entre les représentants des régions de grandes cultures, qui dominent la FNSEA à travers les associations spécialisées, et les jeunes du CNJA, souvent issus de régions d'élevage, s'élabore sur la base d'une complémentarité entre l'intensification des productions animales et la consommation croissante de céréales qui en découle (Coulomb et Nallet, 1980 ; Marloie, *op. cit.* ; Maresca, 1983). L'âpreté des luttes pour la conquête de l'appareil de la FNSEA et les oppositions réelles entre les représentants de régions d'élevage et celles de grandes cultures ne doivent pourtant pas occulter les fondements de l'alliance passée entre les dirigeants de l'AGPB et la nouvelle génération de syndicalistes issus du CNJA. Le premier de ces fondements est leur vision commune d'une agriculture d'entreprise : le corporatisme

12. Cf. Pesche, pages 209-211.

économique¹³ des céréaliers trouve son pendant dans la volonté qu'ont les jeunes syndicalistes de faire évoluer les structures agricoles pour aller vers des exploitations agricoles modernes. L'apparente rivalité entre éleveurs et céréaliculteurs se résout par une alliance basée sur le partage des valeurs communes que sont la vision de l'exploitation agricole comme une entreprise et la volonté de s'impliquer dans la gestion économique de l'aval de l'agriculture (Maresca, *op. cit.*).

L'alliance entre les jeunes issus des régions d'élevages et l'AGPB repose aussi sur l'intérêt bien compris du débouché croissant pour les céréales que représente le modèle d'intensification de l'élevage prôné par les jeunes syndicalistes. La société UNIGRAINS, en facilitant les investissements nécessaires aux infrastructures de transformation dans les filières viandes sera un des vecteurs de cette intensification, particulièrement pour les filières fortement consommatrices de céréales (porcs et volailles). Le financement du développement constituera aussi un autre ciment de l'alliance entre céréaliers et éleveurs : le système des taxes parafiscales permettra de financer pendant plus de deux décennies la majeure partie des dépenses dites de « développement » soutenues par l'Association nationale de développement agricole (ANDA) depuis 1966 (Muller, *op. cit.*).

Pour accompagner cette convergence d'intérêts entre l'AGPB et la nouvelle génération de syndicalistes agricoles, l'AGPB développe un travail de légitimation interne avec une politique de communication fortement développée. En 1958, le *Bulletin de documentation sur le marché du blé*, organe diffusé par l'organisation des céréaliers dans

les milieux spécialisés depuis l'entre deux guerres, laisse la place à un nouveau journal, le *Producteur agricole français (PAF)*. Dès 1959, sa diffusion est de 45 000 exemplaires. Son tirage passe à 120 000 ex. en 1963, puis à 250 000 ex. début 1967, à l'occasion de la fusion du PAF avec la *Voix de l'élevage*. Cette importante extension du lectorat participe du travail de légitimation de l'AGPB mais aussi d'influence autour de ses idées dans l'optique plus large de la modernisation de l'agriculture¹⁴.

Crises agricoles Fragmentation des intérêts ?

Au milieu des années 1970, la crise pétrolière et économique marque un coup d'arrêt à la croissance. La situation de l'agriculture connaît alors une évolution ambivalente : régression des revenus et diminution des marges d'un côté, poursuite de l'expansion et développement de la production de l'autre côté. Avec un budget communautaire en constante augmentation, les mécanismes de la PAC garantissent l'écoulement d'une production agricole qui ne cesse de croître dans la plupart des secteurs.

Les compromis construits au sein du syndicalisme agricole à la fin des années 1960 sont ébranlés par des conflits, notamment dans le secteur laitier en 1972, qui précipitent la naissance d'un mouvement syndical oppositionnel à la FNSEA. Les conditions difficiles de l'expansion céréalière au début les années 1980, avec les menaces sur la PAC, continuent de peser pour une redistribution des cartes entre céréaliers et éleveurs. En 1982, l'AGPB questionne ouvertement la hiérarchie des prix entre les céréales et les productions animales : le pacte scellé en 1970 entre céréaliers et éleveurs, déjà malmené à partir

13. Le « corporatisme économique » des entrepreneurs agricoles, qui naît après la Première Guerre mondiale, centre ses conceptions sur l'image d'une exploitation agricole capitaliste visant des profits égaux à ceux de l'industrie et ce grâce à un niveau des prix agricoles garanti par l'État (Coulomb *et al.*, 1990).

14. En général, les deux tiers des éditoriaux sont rédigés par les dirigeants céréaliers, le tiers restant permettant l'expression des représentants des filières animales.

de 1975, commence réellement à se fissurer. Il faut replacer cette évolution au sein du syndicalisme agricole dans le contexte politique français de l'époque avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, entraînant une forte remise en cause de la politique de cogestion mise en place depuis les années 1960 et l'institutionnalisation d'une opposition syndicale agricole jusqu'ici peu visible.

Les tensions au sein du syndicalisme agricole général se matérialisent avec la question de l'usage des taxes prélevées sur les céréales qui constituent un des mécanismes essentiels de la « solidarité professionnelle ». Les céréaliers distinguent dans ce domaine deux types de taxes : les taxes dites « sociales » et celles dites « professionnelles ». Les taxes sociales sont destinées à des actions de caractère général et social. C'est notamment le cas des taxes du Budget complémentaire pour la sécurité sociale des agriculteurs (BAPSA) et la taxe qui vient alimenter le Fonds d'action rurale (FAR), dont les pouvoirs publics doublent la somme pour des actions à caractère social (IVD, mutations professionnelles,...). L'AGPB ne cache pas son hostilité envers les taxes sociales, pour lesquels les producteurs souhaiteraient une autre source de revenus que celle de la filière céréales.

Les taxes professionnelles sont prélevées pour les actions économiques ou techniques contrôlées par les producteurs : il s'agit de la taxe pour le financement des actions du secteur céréalier (FASC) et de la taxe FNDA qui permet de financer les actions de développement à travers l'ANDA. Créée initialement pour financer l'ONIC, la taxe FASC sert aussi depuis 1970 à financer l'ITCF et à alimenter le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE). Si la majeure partie de ce fonds est affectée à des actions visant la modernisation de l'élevage, une autre partie est utilisée à des actions purement céréalieres. Cette dernière partie va croître à la fin des années 1970 : le pourcentage du

FSCE consacré aux actions céréalieres constitue un bon indicateur de l'effritement de la solidarité entre céréaliers et éleveurs : de 15 % depuis 1970, la proportion du FSCE consacrée aux actions céréalieres passera à 25 % en 1976-77 puis 35 % à partir de 1978. Concernant la taxe FNDA, les céréaliers chercheront à faire participer d'autres filières, ce qu'ils obtiendront progressivement durant les années 1980. Ils s'assureront aussi d'une plus grande contribution du FNDA au financement des actions céréalieres, confirmant un repli du secteur des céréales sur ses intérêts propres.

Dans le contexte de réforme des politiques agricoles durant les années 1980-1990 (PAC, GATT), l'AGPB développe plus ouvertement une stratégie spécifique par rapport au syndicalisme général. L'organisation des céréaliers s'appuie sur la FNSEA quand cela lui est utile mais n'hésite pas à adopter une conduite spécifique quand elle l'estime nécessaire (Fouilleux, 2003)¹⁵.

Une autre inflexion majeure dans la stratégie de l'AGPB est l'accent mis sur le travail de légitimation externe. À travers une nouvelle politique de communication, l'AGPB assume pleinement la volonté de donner à voir le secteur céréalier comme un tout, homogène, puissant, qui puise dans ses résultats économiques et commerciaux la légitimité du soutien qu'il revendique de la part des pouvoirs publics et de la société en général. L'AGPB souhaite donner une image positive et dynamique du secteur céréalier. Pour cela, différentes actions sont engagées : des actions de communication ponctuelles qui véhiculent un message simple à la grande presse ou à des destinataires spécifiques, et par ailleurs un travail de communication régulier en vue d'entretenir le niveau d'information et de perception des problèmes céréaliers par un public de décideurs.

15. Cf. Fouilleux, pages 122 à 125.

1. Se compter pour compter

La question de la visibilité et de la communication vers le grand public pose la question délicate des frontières du groupe considéré. Pour l'AGPB, la question de son groupe de référence reste posée : qui représente-t-elle vraiment ? Au maximum tous les producteurs de blé et au minimum les céréaliers activement engagés dans le fonctionnement de la filière blé et ayant des responsabilités à l'AGPB.

En 1993, si l'on dénombre l'ensemble des exploitations par type de production, on obtient le chiffre de 474 000 producteurs de céréales (Agreste, 1994)¹⁶, pouvant être considéré comme le nombre maximum de producteurs dont l'AGPB peut revendiquer la représentation. Un autre point de vue pour apprécier le nombre de producteurs qui peuvent se sentir concernés par l'AGPB, consiste à privilégier le poids économique en prenant en compte les structures de la production. En trois décennies, la production de blé s'est concentrée sur de plus grosses structures. L'influence des livreurs de plus de 100 tonnes se fait sentir avec plus de poids aujourd'hui : ils apportent l'essentiel de la production (78 %) mais ne représentent qu'un tiers des producteurs de blé (chiffres de 1994)¹⁷. Cette distinction par les volumes de production rejoint les réglementations introduites à l'occasion de la réforme de la PAC depuis 1993 qui instituent deux régimes pour la réglementation du gel et des primes : le régime simplifié, qui s'adresse aux petits producteurs en deçà du seuil de 92 tonnes « toutes céréales » et le régime général qui définit ce que les responsables agricoles considèrent souvent comme les « vrais » producteurs.

La mobilité des frontières du groupe de référence de l'AGPB constitue un élément de rhétorique syndicale important dans le travail de légitimation : les responsables céréa-

liers évoquent un nombre important de céréaliers quand il s'agit de montrer la puissance du secteur mais n'hésitent pas à mettre en avant des chiffres plus ramassés quand il s'agit d'affirmer une identité professionnelle spécifique et définir un groupe cible pour les politiques agricoles. La définition de son groupe de référence constitue un enjeu de poids dans la lutte pour la production et l'imposition d'un modèle légitime d'agriculture : cette lutte devient de plus en plus vive à mesure que décroît le nombre global d'agriculteurs (Hervieu, 1996).

Au sein de la FNSEA, on observe depuis la fin des années 1980 un rapprochement des différentes filières dans les régions de grandes cultures, à travers plusieurs processus : des recompositions du secteur coopératif, des mouvements de personnel entre associations spécialisées de grandes cultures et la FNSEA avec des prises de positions communes de plus en plus fréquentes entre les différentes associations spécialisées de grandes cultures. La recomposition du secteur coopératif combine de plus en plus souvent l'activité céréalière avec celle des oléo-protéagineux. À la fin des années 1980, la fusion des Unions de coopératives céréalières (UNCAC et UGCAF) dans SIGMA se fait avec la participation de la filière des oléo-protéagineux à travers SOFIPROTEOL. Les tensions entre les tenants d'une agriculture compétitive et ceux d'une agriculture intégrant des préoccupations d'aménagement du territoire s'expriment de plus en plus clairement au sein de la FNSEA. En 1993, lors d'un conseil national, « *la FNSEA a toutefois réussi à maintenir l'unité au prix de quelques échanges parfois rugueux. Car il faut bien que coexistent ceux qui sont plus enclins à la protection aux frontières avec ceux, comme les céréaliers, qui misent avant tout sur le maintien des capacités à l'exportation* »¹⁸. En 1994, à la veille du congrès de la FNSEA, les quatre associations spécia-

16. Cf. Études n° 30.

17. En 1970, les livreurs de plus de 100 tonnes ne représentaient que 32 % de la production et 3 % des producteurs (chiffres ONIC).

18. AGRA France n° 2428 du 11 septembre 1993.

lisées de grandes cultures (AGPB, CGB, AGPM et FOP) élaborent un texte commun de contribution au rapport d'orientation. Ce texte réaffirme la priorité pour une voie économique de l'agriculture face à une autre ligne syndicale qui défend une politique de redistribution des aides publiques à l'agriculture en faisant de l'aménagement du territoire un axe majeur de la politique agricole¹⁹. Les différentes positions sont alors claires et les associations spécialisées de grandes cultures incarnent bien la tendance économique et entrepreneuriale de l'agriculture. La récente création en 2006 de l'Union des grandes cultures, baptisée Orama, confirme ces tendances amorcées depuis plus d'une décennie.

* *
*

Assumant dès sa création une identité élitiste et fondée sur le modèle de l'entreprise agricole, l'AGPB a fondé, sur la longue durée, son travail de légitimation sur l'engagement de ses responsables dans les questions économiques et techniques pour accompagner la modernisation agricole. Nous avons vu que ce travail de légitimation s'est déployé dans trois registres souvent complémentaires : une légitimation externe, à l'égard de la société dans son ensemble et une légitimation interne, déclinée souvent sous une forme stricte ou élargie, selon que les céréaliers veulent rassembler largement autour d'eux les intérêts agricoles ou alors, marquer leur spécificité à l'égard d'autres productions ou régions. Malgré les disparités évidentes entre formes d'agricultures et régions agricoles, des convergences et alliances ont pu se construire dans la durée au sein du syndicalisme agricole général : elles ont été entretenues par la mise en place et l'usage d'instruments financiers spécifiques qui ont scellé ces alliances pendant plusieurs décennies, dans un contexte de modernisation et d'expansion agricole.

La crise des politiques agricoles et les remises en cause progressives des modes de régulation du secteur ont entraîné des prises de distances et des tentations centrifuges au sein du syndicalisme. L'avènement du pluralisme syndical dans l'agriculture française n'a cependant pas eu raison de la FNSEA qui est parvenue, malgré de vives tensions internes, à préserver son unité globale. L'AGPB, en s'articulant de plus en plus étroitement aux autres associations des régions de grandes cultures, a contribué à ces tensions tout en cherchant, par souci pragmatique, à préserver cette unité, source pour elle d'un poids politique que la démographie ne lui permet plus.

À la période d'après-guerre, caractérisée par une modernisation agricole avec des « politiques d'exception » reposant, dans la plupart des pays industrialisés, sur des arrangements institutionnels étroits entre pouvoirs publics et agriculteurs organisés, succéderait depuis plus d'une décennie une « ère de globalisation » imposant aux groupes d'intérêts une adaptation et des transformations dans leurs modes de faire (Halpin, 2005)²⁰. La question de l'importance du niveau national dans ces reconfigurations reste ouverte et parfois controversée. L'opinion qui semble la plus partagée, à nuancer très fortement selon le contexte national, est celle d'une transformation du rôle des États mais pas forcément d'un affaiblissement. Les transformations de l'action publique, avec un État moins engagé et plus régulateur, la multiplication de différents niveaux de gouvernance et le poids croissant de l'opinion publique dans la décision créent le cadre d'une évolution des modes de faire des groupes d'intérêts (Grossman et Saurugger, *op. cit.*)²¹.

Dans le cas français, l'érosion démographique des agriculteurs, renforcée par la forte concentration de la production, réduit aujourd'hui à quelques dizaines de milliers le nombre d'exploitants agricoles réellement mobilisés derrière l'AGPB. Malgré

19. Options défendues à l'époque par MM. Lapie et Tesseydou.

20. Cf. Halpin, pages 10 à 23.

21. Cf. Grossman et Saurugger, pages 117 à 123.

un repli évident des céréaliers sur leurs intérêts les plus immédiats, l'AGPB ne peut pas s'affranchir totalement du syndicalisme agricole général qui lui garantit un certain poids politique aux yeux de l'opinion publique et des décideurs. En jouant sur plusieurs tableaux, à la fois entrepreneurs mais quand même paysans, à la fois acteurs économiques mais aussi valorisant un territoire, à la fois groupes d'intérêt mais aussi inscrivant leur action dans les revendications plus globales de la FNSEA, les repré-

sentants de l'AGPB utilisent une mosaïque de registres différents et parfois contradictoires. Ce miroitement n'est-il pas au principe de l'illusion, vigoureusement entretenue depuis plus d'un demi-siècle, d'un discours plutôt libéral avec une conception entrepreneuriale de l'activité agricole, dont l'existence même repose sur des engagements publics, nationaux ou supranationaux, prenant la forme d'aides aux revenus ou d'une régulation conséquente des marchés agricoles ? ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGPB, (1925). *Sans titre : Brochure de présentation*, 8 p.
- Boltanski L. (1982). *Les Cadres : la formation d'un groupe social*. Paris, Éditions de Minuit, 523 p.
- Bourdieu P. (1981). La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars, p. 3-24.
- Bourdieu P. (1984). La délégation et le fétichisme politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 52/53, juin, 7 p.
- Boussard I. (1980). Vichy et la corporation paysanne. Paris, Presses de la FNSP.
- Coulomb P. (1993). *De la Terre à l'État : éléments pour un cours de politique agricole*. Montpellier, CIHEAM-IAM, vol. 1, novembre, 61 p. plus annexes.
- Coulomb P., Nallet H. (1980). *Le Syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*. Paris, INRA/CORDES, 88 p.
- Coulomb P., Delorme H., Hervieu B., Jollivet M., Lacombe P. (dir.) (1990). *Les Agriculteurs et la politique*. Paris, Presses de la FNSP, 594 p.
- Delorme H. (1975). *Les Composantes de l'évolution du prix du blé tendre en France - 1945/1974*. Paris, INRA/FNPS, 43 p.
- Fouilleux, E. (2003). La politique agricole commune et ses réformes : une politique à l'épreuve de la globalisation. Paris, L'Harmattan (Logiques politiques).
- Grossman E., Saurugger S. (2006). *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*. Paris, Armand Colin, 251 p.
- Halpin D. (dir.) (2005). *Surviving Global Change? Agricultural Interest Groups in Comparative Perspective*. Aldershot and Burlington, Ashgate Publishing, 277 p.
- Hervieu B. (1996). *Les Agriculteurs*. Paris, PUF (Que sais-je ?), 128 p.
- Maresca S. (1983). *Les dirigeants paysans*. Paris, Éditions de Minuit, 294 p.
- Marquet J. (1991). *Les céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*. Paris, Economica, 168 p.
- Muller P. (1984). Le technocrate et le paysan. Paris, Éditions Économie et Humanismes, Éditions ouvrières, 173 p.
- Offerle M. (1994). *Sociologie des groupes d'intérêts*. Paris, Montchrestien EJA, 157 p.
- Pesche D. (2000). *Le syndicalisme agricole spécialisé en France : entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliance*. Paris, L'Harmattan, 368 p.
- Roussillon H. (1970). *L'Association générale des producteurs de blé*. Paris, Presses de la FNPS, 172 p.